

## Liste des justificatifs à joindre dans le cadre de nos offres de crédit affecté

Afin de constituer votre dossier de financement, vous devez fournir les documents ci-dessous :

### 1- Identité de l'emprunteur (et le cas échéant celle du co-emprunteur)

- ✚ Carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité,
- ✚ ou Passeport en cours de validité ouvert à la page de signature,
- ✚ ou Carte de résident d'une validité de 10 ans.

### 2- Revenus de l'emprunteur (et le cas échéant celle du co-emprunteur)

- ✚ Le dernier bulletin de salaire pour les salariés,
- ✚ Les deux derniers avis d'imposition pour les non-salariés,
- ✚ Le dernier avis d'imposition ou les bulletins de retraite (principale et complémentaire) pour les retraités.

### 3- Justificatifs de domicile

- ✚ Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone de moins d'un an,
- ✚ ou l'avis d'imposition ou de non-imposition de moins d'un an,
- ✚ ou le dernier bulletin de salaire,
- ✚ ou l'avis de taxe d'habitation de moins d'un an,
- ✚ ou l'attestation d'assurance logement de moins d'un an,
- ✚ ou une quittance de loyer ou un titre de propriété de moins d'un an.

### 4- Autres documents

- ✚ Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- ✚ Le Devis de Chauffe Marcel daté et signé.

Vous devrez joindre après l'installation de l'équipement les deux documents suivants :

- ✚ Le Procès-Verbal de Réception de l'installation et la demande de financement signé par vous-même et Chauffe Marcel,
- ✚ Le mandat de prélèvement SEPA signé par l'emprunteur.

Des questions, n'hésitez pas à contacter Chauffe Marcel